



INFORMATIONS VERNIER

ÉDITÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

MARS 1990

MÉRITE MUNICIPAL VERNIOLAN

C'est le jeudi 1^{er} mars que s'est déroulée, à la Salle communale de Vernier-Place, la cérémonie officielle de la remise de cette distinction aux lauréats 1989, en présence du Conseil administratif, du Conseil municipal, notamment les membres de la Commission ad hoc, de nombreux présidents et membres des sociétés locales et invités.

Présidant la partie officielle de cette manifestation de reconnaissance, M. André CHILLIER, Maire, a donné lecture du palmarès et remercié les lauréats pour leur activité, leur dévouement ou leur acte de courage.

La Fanfare municipale de Vernier, qui compte parmi les lauréats un de ses anciens membres, a animé musicalement la cérémonie, tandis que le Vidéographe de Genève en a assuré le reportage, en vue de la réalisation d'une cassette vidéo.



Les 4 lauréats: MM. Tonascia, Lude, Krieger, Pepe.

(Photo A. Tuma)

LAURÉATS 1989

M. Jean TONASCIA, né le 8 septembre 1918, domicilié route de Peney, Vernier.

Proposé par l'Etoile Sportive de Vernier et l'Association des intérêts de Vernier.

Membre fondateur de l'Etoile Sportive de Vernier dont il est encore membre actuellement. A fonctionné au comité durant 50 ans et assumé la présidence de 1944 à 1957.

Membre de la Fanfare municipale de Vernier durant 27 ans. Dès l'âge de 14 ans au pupitre des cuivres (piston, alto et contrebasse) avec un intermède en qualité de cymbalier.

Membre du Cartel des sociétés de Vernier.

Membre depuis 50 ans de la Chorale catholique de Vernier.

De 1951 à 1972 assume la charge de caissier de la section de Vernier de l'Assurance-maladie HELVETIA.

Admis le 1^{er} novembre 1943 dans la Compagnie des sapeurs-pompiers de Vernier, nommé fourrier le 1^{er} mars 1964, fonction qu'il conserve jusqu'en 1972, date à laquelle il quitte la Compagnie.

Conseiller municipal (PDC) de 1955 à 1971, il préside le Conseil municipal durant la législature 1964-1965.

Membre de la Fondation communale Vernier-Signal.

Responsable communal lors du recensement fédéral de 1980, accepte de reprendre cette responsabilité pour celui de cette année.

Et... pendant 41 ans M. Tonascia a été, pour la population du Village, le «porteur», fort apprécié, de bonnes ou de mauvaises nouvelles.

★

M. Jean-Jacques LUDE, né le 17 avril 1946, domicilié rue Jean-Simonet 12, Châtelaine.

Proposé par l'Association des intérêts de Châtelaine et le Conseil administratif.

Le samedi 11 novembre un incendie éclate, vers 9h., dans l'appartement de la famille RUSSI à la rue Jean-Simonet 7. Deux enfants étaient restés seuls dans l'appartement, pendant que la mère s'était absentée pour conduire les deux autres enfants à l'école.

Apercevant de la fumée qui s'échappait, M. LUDE a immédiatement réagi et grâce à sa courageuse intervention a sauvé d'une mort certaine ces deux bambins.

★

M. Jean PEPE, né le 25 novembre 1973, domicilié avenue de Châtelaine 87, Châtelaine et **M. Isamu KRIEGER**, né le 13 janvier 1974, domicilié rue Grange-Lévrier 13, proposés par M. Gilles ULDRY.

Elèves au Collège Voltaire, passionnés de dessin, ils ont, avec l'aide de M. Uldry, travaillé plus de deux ans, tous les jeudis, du matin au soir, afin de réaliser plus de 8.000 dessins qui ont permis l'élaboration d'un film, intitulé «MARATOON» que la Télévision suisse romande a d'ailleurs programmé durant les fêtes de fin d'année.

HONNEURS A QUELQUES FONCTIONNAIRES COMMUNAUX

A l'occasion du repas réunissant, le 19 janvier dernier, l'ensemble du personnel de l'administration municipale, le Conseil administratif a honoré plusieurs employés communaux.

Pour 20 ans de service à la commune, un stylo gravé a été remis à Mme Josiane VURLOD, secrétaire à la mairie, MM. Philippe PHIALON, brigadier à la police municipale, et Willy ULMANN, chef d'équipe au Service de la protection civile. Une gratification a été remise à MM. Claude KISSLING, appointé à la police municipale, François ROD, concierge de la mairie, Willy ULMANN, Henri SANSONNENS et Gustave VOLKEN, tous deux contremaîtres au Service des rou-

tes, des parcs et des TPV, pour 25 ans de service dans l'administration en général, ainsi qu'à M. Albert APOTHÉLOZ, secrétaire général, pour un bail de 35 ans à la commune.

Enfin, le Conseil administratif ainsi que tous ses collègues ont remercié et félicité M. Isaac NICOLIER qui a pris sa retraite à fin décembre 1989 après 23 ans et 4 mois d'activité dévouée et compétente au service de la commune. M. NICOLIER fut le premier mécanicien sur autos engagé à Vernier et il a connu, au fil des années, l'accroissement considérable du parc des véhicules et des machines du Service des routes, des parcs et des TPV, dans lequel il assumait la responsabilité des ateliers du centre communal de voirie.



Le Conseil administratif et M. A. Apothéloz, secrétaire général, entourant M. et Mme Isaac NICOLIER

ADMINISTRATION MUNICIPALE FÊTES DE PÂQUES

Les bureaux et chantiers de l'administration municipale seront fermés du
jeudi 12 avril dès 16h30
au
Lundi 16 avril inclus

SERVICE DE LA VOIRIE

La levée des ordures ménagères s'effectuera de la manière suivante:
Vendredi-Saint **13 avril**, tournée SUPPRIMÉE
et REPORTÉE au **SAMEDI 14 avril**
Lundi de Pâques **16 avril**, tournée SUPPRIMÉE
et REPORTÉE au **MARDI 17 avril**

N.B.: La tournée du Lundi de Pentecôte (4 juin) est REPORTÉE au MARDI 5 juin

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 19 décembre 1989

Dans cette dernière séance de l'année, présidée par Mme Gabrielle FALQUET, les conseillers municipaux ont pris les délibérations suivantes:

- Approuver les travaux imprévus et supplémentaires de la 3ème étape des tennis de Vernier et d'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 41 000.— pour couvrir les frais y relatifs.
- Acquisition de la parcelle N° 830, de 10.266 m², avec bâtiment, sise route du Bois-des-Frères 51, propriété de M. Koenig, pour le prix de Fr. 2.500.000.—, en vue de la création d'un parc public et de locaux sociaux et culturels.
- Crédit complémentaire de Fr. 63.068,20 pour les collecteurs du chemin des Bois-Jacquet à Aire.
- Ouverture d'un crédit de Fr. 100.000.— pour l'étude de mesures contre le bruit des trains à Châtelaine.

A huis clos: Naturalisations de M. Leszek GORSKI (Pologne), de M. Emeric BARTHA (Roumanie) et de Mme Aurora BOSCO (France).

Séance du mardi 30 janvier 1990

Brève séance de rentrée sous la présidence de Mme Gabrielle FALQUET au cours de laquelle les conseillers municipaux, par 17 oui, 9 non et 2 abstentions, ont ouvert un crédit complémentaire de Fr. 120.000.— pour couvrir le dépassement de crédit des travaux de transformation de l'abri PC aux Libellules.

Les Autorités municipales ont également signé un message de soutien aux otages suisses au Liban, Elio ERRIQUEZ et Emanuel CHRISTEN, désirant ainsi manifester leur indignation quant à ce procédé d'enlèvement d'otages innocents et soulever l'injustice qui a frappé ces deux personnes et leurs familles.

Interpellation de M. BAUQUIS (S) concernant l'insécurité des habitants dans la cité des Avanchets et invitant le Conseil administratif à obtenir du Département de justice et police des statistiques sur le nombre de délits et le renforcement de l'effectif du poste de gendarmerie de Châtelaine, à améliorer l'éclairage public et demander l'engagement, par l'Etat de Genève, d'un animateur de rue pour un travail de prévention de la délinquance sur le terrain.

OPÉRATION VILLAGES ROUMAINS

Dans le cadre de cette opération de sauvegarde des villages roumains, notre commune a adopté la commune d'Arduzat (province de Maramures), essentiellement agricole, et située aux confins du pays près de la frontière avec l'URSS. Sa population est d'environ 2500 habitants et comprend trois villages.

Contacté au début du mois de janvier, le maire de cette commune nous a donné (voir traductions ci-dessous) les besoins premiers des habitants, soit certains produits alimentaires et agricoles, des médicaments et du matériel sanitaire. Par ailleurs, les trois villages n'ont pas subi de destruction.

Afin d'organiser de façon rationnelle et efficace notre aide, les autorités communales de Vernier ont décidé de renoncer à demander à notre population des dons

en nature, mais de faire appel à sa générosité par **des dons en espèces** qui, joints au montant que la commune pourra attribuer à cette opération, permettront des achats bien ciblés.

Un convoi de marchandise (composé d'un camion-remorque avec 13 tonnes), accompagné d'une délégation de notre commune, dont M. André CHILLIER, Maire, M. Marc-Henri BRELAZ, vice-président du Conseil Municipal, un médecin, un agriculteur et un traducteur, est parti le jeudi 8 mars à Arduzat pour acheminer des produits alimentaires, sanitaires et agricoles notamment; ainsi que du matériel scolaire et des messages des élèves des écoles de notre commune à leurs camarades roumains.

Les autorités invitent les habitants qui n'ont pas encore fait acte de solidarité à verser leur contribution sur le compte de chèques postaux suivant:

**BANQUE HYPOTHÉCAIRE
DU CANTON DE GENÈVE
CCP 12-1-2 — Compte N° 1.517.530**

Opération «Villages roumains»

et d'avance elles vous en remercient.

★ ★ ★

COMUNA ARDUSAT
JUDETUL MARAMURES
ROMANIA

Arduzat, le 24 janvier 1990



Monsieur le Maire et cher collègue,

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous avez porté à l'égard de la situation de notre commune et de ses habitants.

Heureusement, il n'y a pas de victimes dans notre village. Pendant la révolution, les événements se sont déroulés paisiblement ici.

Maintenant, nous pouvons être sûrs que le village Ariesu de Cimp et la partie de l'Arduzat qui ont été menacés par la destruction sont sauvés grâce à la révolution et aux soutiens de l'organisation «Opération villages roumains».

Vous n'avez pas reçu de réponse à la lettre du 13 juin 1989 simplement parce que cette lettre ne nous est pas parvenue, que le 17 janvier avec la lettre du 3 janvier 1990.

Pour mieux nous connaître, nous vous présentons quelques détails sur la commune et ses habitants.

La commune d'Arduzat comprend trois villages: Arduzat, Ariesu de Cimp et Coltirea. Elle est située dans la vallée du Somes et elle s'étend sur des collines. La commune a 2.500 habitants, dont la plupart travaillent dans l'agriculture. Ils cultivent des céréales, des légumes, ils s'occupent de la pomiculture et de l'élevage de bétail. Une partie de la population (les jeunes) travaille dans les entreprises industrielles de la ville de Baia Mare, la capitale de la région de Maramures, et qui se trouve à 27 km de la commune.

Comme partout, il y a de grandes transformations sur le plan social, économique et politique.

Les paysans sont en train de recevoir des parcelles qu'ils pourront travailler à leur guise.

Le manque de semences de légumes et l'état précaire des machines et outillages agricoles, le manque de fourrage, sont les problèmes les plus urgents qui doivent être solutionnés. A cet égard, nous avons besoin de votre aide.

Nous aimerions approfondir et élargir la collaboration entre nous sur le plan de l'agriculture, de l'élevage de bétail, ainsi que sur le plan culturel. Dans notre commune, il y a un chœur renommé dans tout le pays. Les membres de ce chœur sont des paysans et des intellectuels qui travaillent dans les villages de la commune.

Il y a quelques années, ils ont participé à un festival folklorique en Italie.

Lorsque la situation sera stable, pour mieux nous connaître nous vous invitons à nous visiter et aussi élargir nos relations.

Maintenant, nous pensons aux 670 enfants jusqu'à 16 ans qui ont besoin de sucre, de riz, de beurre, d'huile, de chocolat, de cacao, d'oranges, de lait en poudre...

Nous voudrions vous remercier pour la générosité des habitants de la commune de Vernier.

Monsieur le Maire et cher collègue, veuillez recevoir l'expression de la plus haute considération et de nos meilleurs sentiments et vœux.

Le Maire:
Vasilie NEAMT

★ ★ ★

Monsieur le Maire,

Je veux vous donner quelques informations en ce qui concerne l'état de santé des habitants.

Nous avons plusieurs cas de cardiopathie isquémique, hypertension artérielle, diabète, et chez les enfants des dystrophies et anémies. Nous aurions besoin de médicaments pour le traitement de ces cas, ainsi que des antibiotiques, des vitamines, des seringues de 2, 5 et 10 ml, des pansements, des tensiomètres et des stéthoscopes, une trousse d'urgence chirurgicale, des cassolettes, un stérilisateur d'instruments, des tests pour l'examen du sang et de l'urine, des gants chirurgicaux. Pour le cabinet de stomatologie, nous avons besoin de matériel pour obturations dentaires, aiguilles de canal.

Le dispensaire est dans un vieux bâtiment, les instruments et les appareils sont dans un mauvais état à cause de la politique inhumaine de l'ancien régime qui n'a rien donné pour la santé des gens. C'est pourquoi nous sommes contraints de travailler dans des mauvaises conditions et on a de grandes difficultés dans l'approvisionnement avec des médicaments et instruments. Les médecins ont eu beaucoup de peine à se maintenir à un niveau d'information sur le plan médical et c'est pourquoi nous voudrions vous demander, si possible, de nous aider avec des revues spécialisées en français ou en anglais. Si les médecins qui travaillent à Vernier désirent entrer en contact avec nous, nous serions heureux de pouvoir connaître leur activité.

Dans l'espoir qu'une partie de nos problèmes et difficultés seront dépassés avec votre aide, nous vous prions de croire à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Elisabeta SERES
Médecin

CIRCULATION ROUTIÈRE

En date du 26 janvier 1990, le Département de justice et police, vu la loi fédérale sur la circulation routière, a pris les deux arrêtés suivants concernant notre commune:

1. **L'arrêt des véhicules est interdit des deux côtés du chemin du Moulin-des-Frères**, entre la route de Vernier et l'accès au dépôt de la Maison Esso, sis au N° 4 dudit chemin.
2. **Un signal «STOP»** est placé aux débouchés du **Chemin-du-Crest-des-Isles** et du **chemin des Milans sur le chemin des Sellières** à Aïre. Cette signalisation sera complétée par les marques prévues à l'art. 750SR.

SIGNES DISTINCTIFS POUR CYCLES ET CYCLOMOTEURS

Il est rappelé que la **date limite** pour le changement des signes distinctifs est fixée au **31 mai prochain**.

VIGNETTES POUR CYCLES

ATTENTION DÈS CETTE ANNÉE, cette vignette ne peut être obtenue que:

- **DANS LES BUREAUX DE POSTE PTT.**
- **Auprès des compagnies d'assurances** qui concluent des contrats individuels d'assurance.
- **Auprès des associations** ayant conclu un contrat d'assurance avec une compagnie d'assurance.

PLAQUES ET PERMIS POUR CYCLOMOTEURS AU PRIX DE Fr. 50.—

Pour obtenir la plaque 1990, en application de l'art. 151, alinéa 6, de l'Ordonnance fédérale réglant l'admission des personnes et véhicules à la circulation routière et plus particulièrement des cyclomoteurs

les détenteurs devront obligatoirement présenter un permis de circulation

délivrés lors de l'achat du véhicule neuf ou à la suite d'un contrôle technique au Service des automobiles à Carouge.

Les détenteurs assurés à titre privé et les exempts devront **obligatoirement** retirer la plaque à la CAISSE DE L'ETAT sur présentation de l'attestation d'assurance valable pour l'année 1990.

Comme les années précédentes, le Service de police municipale procédera à leur vente à la Mairie de Vernier et dans les postes de quartiers durant les heures d'ouverture:

- VERNIER:** Mairie de Vernier - Tél. 41 00 00
Rue du Village 9-1214 Vernier
Bureau ouvert: de 9h à 12h et de 14h à 17h, excepté le samedi.
- AVANCHET:** Centre commercial - Tél. 797 22 22
Rue du Grand-Bay 21
Bureau ouvert: de 9h à 10h, de 11h30 à 11h50 et de 14h15 à 15h30
du lundi au jeudi: 17h à 17h30, excepté le samedi.
- LE LIGNON:** Avenue du Lignon 35-36 - Tél. 797 09 09
Bureau ouvert: de 9h à 10h, de 11h30 à 11h50 et de 14h15 à 15h30
du lundi au jeudi: 17h à 17h30, excepté le samedi.

LA P.C. DE VOTRE QUARTIER SE PRÉSENTE

L'organisme de PROTECTION CIVILE de votre commune, afin de vous permettre de faire mieux connaissance avec les installations de votre quartier, organise:

DEUX JOURNÉES «PORTES OUVERTES»

ABRI des RANCHES à VERNIER

Vous êtes cordialement invités à la visite des locaux, situés sous l'école des Ranches

Vendredi 30 mars 1990 de 15 à 19 heures

Samedi 31 mars 1990 de 10 à 13 heures

Vous aurez ainsi l'occasion de voir les moyens de protection mis en place dans votre quartier, notamment le matériel d'intervention, le poste sanitaire, ainsi que les locaux du personnel de ces divers services (commandement des organismes d'abri, pionniers et lutte contre le feu, etc.).

Les responsables seront volontiers à votre disposition pour vous renseigner et recueillir vos appréciations.

DÉCLARATION FISCALE 1990

RAPPEL

Peut-être n'avez-vous pas encore rempli votre déclaration fiscale, un bien désagréable moment mais un devoir qui mérite attention, ceci dans son propre intérêt, en remplissant complètement et correctement toutes les rubriques afin d'assurer à chacune des collectivités publiques la juste part qui lui revient, dont la commune de Vernier en particulier.

C'est pourquoi nous nous permettons, encore cette année, d'attirer votre attention sur deux points particuliers: **LE DOMICILE** et **LE LIEU DE TRAVAIL**.

DOMICILE:

En première page, sous le rubrique «Domicile personnel/Séjour», vous ne devez pas indiquer le quartier que vous habitez ou la poste qui vous dessert, mais **vous devez indiquer le nom de la commune, soit VERNIER**. L'adresse postale n'est pas déterminante, car les numéros d'acheminement postal ne coïncident pas toujours exactement avec le territoire politique de la commune.

LIEU DE TRAVAIL:

Attention! Le lieu de travail ne correspond pas forcément avec le siège social de l'employeur. C'est le cas par exemple:

- des employés des agences de banques;
- du personnel des commerces à succursales multiples;
- des fonctionnaires fédéraux et cantonaux (postiers, instituteurs dans les écoles enfantines et primaires, maîtres au cycle d'orientation, gendarmes).

Si vous habitez dans une autre commune et que vous travaillez dans une entreprise ou un commerce domicilié sur la commune, vous devez indiquer **VERNIER**, sous la rubrique: «Lieu de travail, Commune».

Pour faciliter votre travail, avant de remplir votre déclaration, lisez attentivement le fascicule des «**DIRECTIVES**» qui est joint à la déclaration. Il vous permettra de remplir correctement votre déclaration et de ne pas oublier de mentionner les déductions auxquelles vous avez droit.

Enfin, lorsque vous recevrez votre bordereau, contrôlez celui-ci et vérifiez:

- le montant imposable qui doit être semblable à celui de votre déclaration, sinon renseignez-vous pour en connaître la raison;
- le code de la commune, no 43 pour Vernier, (voir le tableau au dos du bordereau);
- le taux des centimes additionnels, 50 pour Vernier.

RECENSEMENT FÉDÉRAL DE LA POPULATION 1990

Nous cherchons des

AGENTS RECENSEURS

masculins et féminins pour ce recensement qui se déroulera fin novembre/début décembre prochain. Ce travail peut spécialement convenir à des personnes retraitées ou à des étudiants (âge minimum 18 ans) ayant une certaine expérience des formules administratives.

Toute personne intéressée est invitée à s'inscrire à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, 1214 Vernier, par écrit ou par téléphone (41 00 00).

Les indemnités suivantes seront allouées: Fr. 6.— par ménage recensé, Fr. 20.— (forfait) de déplacement et Fr. 30.— pour la séance de formation.

ENVIRONNEMENT-NUISANCES

★ ★ ★

Notre environnement exige l'effort de chacun et les autorités communales remercient la population de bien vouloir respecter les diverses consignes et recommandations, concernant les ordures ménagères, les déchets divers et leur récupération, du papillon «**VERNIER ENVIRONNEMENT**» distribué à tous les ménages en décembre

★ ★ ★

UN RAPPEL POUR LES DÉCHETS DE JARDIN

Des bennes, réservées uniquement aux habitants de la commune et aux propriétaires de jardins familiaux sur notre territoire, sont disposées en divers points de notre commune (voir papillon «**VERNIER ENVIRONNEMENT**»).

Elles sont destinées à recevoir exclusivement des déchets de jardin (gazon, branches, longueur max. 1 m, etc.).

Le dépôt de tout autre résidu, même combustible, est strictement interdit.

JARDINAGE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Avec le retour de la belle saison et des travaux d'entretien des pelouses, il est nécessaire de rappeler aux utilisateurs de tondeuses à gazon, le règlement sur la tranquillité publique (art. 10b)

«L'usage de tondeuses à gazon équipées d'un moteur à explosion EST INTERDIT:

a) du lundi au samedi de 20h à 8h

b) le dimanche et les jours fériés».



Les autorités remercient chacun de bien vouloir veiller au respect de cette disposition légale dans le cadre de la protection de l'environnement.

★ ★ ★

ÉLIMINATION DES DÉCHETS PAR LE FEU

Les autorités rappellent que la destruction par le feu de petites quantités de résidus ménagers ou agricoles n'est pas soumise à une autorisation. Cependant, conformément à l'art. 31, al.1, du Règlement genevois sur l'élimination des résidus, le brûlage ne doit être effectué que par temps calme et à condition que ni les flammes, ni les odeurs, ni la fumée, ne constituent une gêne ou un danger pour le voisinage, les bâtiments, les bois, les cultures et pour la circulation routière.

SPORTS - LOISIRS - CULTURE



COMMISSION D'ANIMATION DE LA CITÉ DU LIGNON

LA COMMISSION D'ANIMATION DE LA CITÉ DU LIGNON rappelle aux Clubs, Sociétés, Associations de la Commune de Vernier et d'ailleurs, — aux activités tant sportives, éducatives que culturelles, revêtant un caractère d'intérêt public —, et qui souhaiteraient se faire mieux connaître, que le **PATIO EXPO-LOISIRS DU LIGNON**, sis au Centre Commercial, peut être mis gratuitement à leur disposition en tout temps, pour des prestations de durée variable, à convenir en fonction d'un calendrier.

Pour tous renseignements, s'adresser à:

Commission d'animation de la Cité du Lignon
36, avenue du Lignon - Case postale 251
1219 Le Lignon - Tél. 797 01 54 (le matin).

★ ★ ★

TENNIS D'AÏRE



La reprise des activités au centre de tennis d'Aïre est fixée au **jeudi 29 mars 1990**. Les conditions de réservation et location restent inchangées.

La saison 1990 s'achèvera le **dimanche 28 octobre**.

ÉCOLE DE TENNIS

L'école de tennis du jeudi pour jeunes de 9 à 16 ans reprendra son activité le **jeudi 26 avril 1990** pour une période de 7 semaines. Renseignements et inscriptions au centre de tennis d'Aïre dès l'ouverture à fin mars.

★ ★ ★

BASSINS DE NATATION AVANCHET-JURA et RANCHES (VERNIER)



COURS DE NATATION

Cours débutants (à partir de 5 ans)
Cours parent/enfant (18 mois à 3 ans)
aux AVANCHETS seulement
Cours pour adultes

du 26 mars au 21 juin 1990
(10 leçons - Places limitées)

Inscription et paiement:

du lundi 26 février au vendredi 9 mars 1990
le matin de 8h à 11h.

au secrétariat du Service des sports,
30, route du Bois-des-Frères (piscine du Lignon)
1219 LE LIGNON.

Prix:

Fr. 60.— enfant/10 leçons de 40 minutes
Fr. 80.— adulte/10 leçons de 40 minutes
Fr. 80.— parent/enfant/10 leçons de 40 minutes.

Pour tous renseignements,
veuillez téléphoner au **796 62 96** (le matin).

PISCINE DE VERNIER



SAISON 1990

La piscine du Lignon sera ouverte au public du
JEUDI 17 MAI AU DIMANCHE 16 SEPTEMBRE

avec l'horaire suivant:
(Lundi dès 11 heures)

Ouverture:	9h30
Fermeture:	19h30
HEURE LIMITE DE SORTIE	20h



SÉJOURS ÉTÉ 1990

MAISON BOIS-GENTIL

à Boveau s/Corbeyrier (alt. 1034 m)

- Pour enfants de 7 à 12 ans
- Du **mercredi 11 juillet** au **samedi 18 août 1990**
- Départ chaque samedi
- *Séjour minimum*: 2 semaines; possibilités de 3 et 4 semaines
- *Prix*: Fr. 420.— pour 2 semaines, transport compris
- *Renseignements et bulletin d'inscription*:
Tél. 41 00 00 (heures de bureau)



CHALET D'EN-HAUT, PLANACHAUX

Ce chalet offre des possibilités d'hébergement pendant la belle saison, de juin à octobre, notamment pour des sorties de sociétés, des week-ends en famille.

Par ailleurs, vu la forte fréquentation que ce chalet communal connaît chaque hiver, le Service des sports recommande aux sociétés, groupements et autres institutions communales de lui adresser suffisamment tôt leurs demandes de réservation pour la saison d'hiver 1990-91.

Pour tout renseignement: s'adresser au Service des sports, à la piscine du Lignon, **796 62 96**, le matin.

LES DROITS ET DEVOIRS DES USAGERS de la PISCINE DU LIGNON

Avec le retour du printemps renaissent les envies de baignade et de bronzage. La nombreuse clientèle de la piscine municipale du Lignon attend avec impatience sa réouverture qui cette année est fixée au **jeudi 17 mai 1990**.

Cette joyeuse perspective des retrouvailles avec l'eau et le soleil dans un cadre de verdure exceptionnel nous donne l'occasion de rappeler quelques règles élémentaires, tant en ce qui concerne les droits que les devoirs des usagers.

Contre le paiement du droit d'entrée, le client s'attend à obtenir l'usage normal des locaux, installations et emplacements de la piscine dans des conditions conformes aux exigences de sécurité et salubrité.

Il s'attend notamment à trouver les lieux en parfait état de propreté et à bénéficier des services du personnel en matière de surveillance, de sauvetage et de premiers soins ou de tout autre protection de sa personne et de ses biens.

Il faut cependant rappeler que ces droits du client sont d'une part soumis aux dispositions restrictives du règlement interne que nul ne doit ignorer, et sont d'autre part limités à ce qui peut être raisonnablement exigé de l'administration et des employés de l'établissement.

Un récent arrêt du Tribunal fédéral a bien précisé que «le risque normal lié à l'usage de l'eau, ou à son usage apparemment normal, doit être assumé par le nageur lui-même ou par ceux qui ont autorité directe sur lui», le surveillant n'ayant à intervenir que s'il constate que le risque se concrétise.

Certes, le personnel doit accorder toute son attention aux bassins, à leurs alentours et au plongoir, particulièrement lorsqu'il y a foule. Néanmoins, il n'incombe pas aux gardiens de vérifier que chaque baigneur reste trop longtemps la tête sous l'eau.

La responsabilité de l'utilisateur de la piscine reste donc entière sur ce point. Chaque baigneur doit assumer les risques inhérents à la nage, les parents étant responsables de leurs enfants et ayant donc l'obligation de les accompagner et de les surveiller.

Les droits du client peuvent connaître d'autres nuances d'interprétation, notamment en matière de propreté. A l'impossible nul n'est tenu et l'administration de la piscine n'est pas responsable si des locaux sont souillés entre deux nettoyages convenablement rapprochés.

C'est l'occasion de rappeler que les vestiaires et locaux sanitaires sont nettoyés matin et soir. Un contrôle est effectué à mi-journée et un nettoyage supplémentaire intervient si nécessaire.

Mais il est bien évident que l'importance des salissures varie avec le nombre des usagers et que, en cas de très forte affluence, la tâche principale du personnel reste la surveillance aux bords des bassins et les éventuelles interventions de sauvetage.

De même, la tranquillité des usagers découle de leur plus ou moins grand nombre. Nul ne saurait prétendre pouvoir nager ou se délasser en toute quiétude en toute circonstance. On ne peut que recommander aux personnes qui souhaitent le calme de venir aux jours et heures de moindre affluence.

Rappelons encore que chaque client est responsable de ses biens et que l'administration décline toute responsabilité en cas de vol. Il est donc prudent de se munir d'un bon cadenas pour les casiers des vestiaires. Il est surtout recommandé de ne pas entrer avec des objets de valeur.

Cela étant précisé, le personnel de la piscine attend votre visite et continuera à faire la maximum pour que votre séjour dans l'établissement soit le plus agréable possible.

UNE SOCIÉTÉ COMMUNALE SE PRÉSENTE: _____



Club Athlétique de Vernier



Fondée en août 1985, notre société a commencé par entraîner 12 gymnastes dans la salle de Vernier-Place. Mais rapidement, nous avons acquis, chaque année, des inscriptions qui ont amené le club à compter maintenant 48 jeunes gymnastes et 17 actifs, pour un total de 65 gymnastes, parmi lesquels un certain nombre de gymnastes féminines.

Ce petit monde se retrouve désormais à Vernier-Place les lundis de 17h à 20h et les vendredis de 17h à 21h30, ainsi qu'aux Ranches les vendredis de 16h45 à 19h pour pratiquer ensemble le plus vieux sport du monde.

Dans ces entraînements, les moniteurs préparent nos gymnastes âgés de 6 à 13 ans, ou de 14 à plus vieux, aux différentes manifestations d'athlétisme ou gymniques qui ont lieu dans le canton de Genève. Nous participons également à la vie de la commune en nous associant à d'autres manifestations, telles que le souper ceinture du groupe des jeunes et la Vogue de Vernier.

Nous organisons également notre propre soirée annuelle, qui a lieu au mois de novembre. Cette année, ce sera une soirée de gala à l'occasion de notre 5ème anniversaire, et elle se déroulera, à la salle d'Avanchets-Salève, **le 10 NOVEMBRE 1990** et tous les

amateurs sont conviés à venir fêter notre club ce jour-là.

Dans notre société, cependant, nous avons également un problème majeur: **le manque de moniteurs**. Nous disposons de moniteurs formés «Jeunesse & Sports» en fitness, condition physique, tout prêts à former des bénévoles qui voudraient rejoindre notre équipe et augmenter un effectif jeune et plein d'entrain.

Les personnes intéressées par le monitariat peuvent s'adresser au Président, à l'adresse ci-dessous.

Pour terminer cette présentation, nous vous signalons que notre Club organise

LA FÊTE CANTONALE DE GYMNASTIQUE les 15, 16 et 17 JUIN PROCHAIN

devant l'école des Ranches à Vernier et sur les terrains du Centre sportif de Vernier. Pour cette importante manifestation les bonnes volontés seront les bienvenues.

Président: M. François BONNAMOUR, chemin du Bournoud 23, 1217 Meyrin, tél. 782 92 27 dès 12h.

SERVICE SOCIAL

HOMMAGE AUX AÎNÉS

En décembre 1989, le 11, Mme Fanny SCHMID fêtait ses 95 ans à son domicile de l'avenue du Lignon 62.

Le 19 décembre 89, Mme Valentine SERENO, avenue de Crozet 28, parvenait à ses 90 ans ainsi que M. Edouard MEYLAN, au Chemin des Sellières 41, le jour de Noël.

★

En janvier et février 1990, ont fêté leurs 90 ans:

Mme Lucie BRON,
avenue du Lignon 37, le 6 janvier;

M. Gérald BOIS,
chemin des Corbilletes 7 B, le 17 janvier;

M. Max SOMMER,
chemin de la Crotte-au-Loup 8, le 1^{er} février;

Mme Marguerite MILHAN,
à la Pension «Les Sapins», le 4 février.

Nous réitérons nos meilleurs voeux à toutes ces personnes.

MANIFESTATIONS POUR LES AÎNÉS

Dans ce premier semestre 1990, deux dates sont déjà à retenir:

le samedi 7 avril (14h30)

pour le FESTIVAL DU PRINTEMPS à la salle des fêtes du Lignon. Cette manifestation est comme d'habitude organisée par l'Association des Intérêts d'Aire-Le Lignon avec le soutien du Service social de la commune.

le lundi 11 juin (dès 13h30)

pour la SORTIE EN BATEAU proposée à tous les Aînés de la commune chaque deux ans et organisée par le Service social.



LOCAL DE QUARTIER DES LIBELLULES

Si vous aimez les occupations artistiques, si vous avez du temps libre, Mesdames vous serez les bienvenues au local de quartier des Libellules, situé au N° 8 de l'avenue des Libellules.

Dans une ambiance détendue et agréable vous pourrez, avec les responsables, vous initier à la peinture sur soie, sur bois, sur porcelaine ou encore à la couture.

Renseignements: Tél. 796 75 77 (le mercredi horaire scolaire).

Nous sommes ouvertes à toutes propositions d'occupations du local.

Les responsables

SANTÉ PUBLIQUE

NOUVEAU CABINET DENTAIRE:

Ouverture, en association avec son frère André, du cabinet du Dr Patrick CARLSSON, médecin dentiste, à l'avenue des Libellules 20, tél. 796 99 09.

DIÉTÉTIQUE:

Mme Irène ROLFO, rue du Village 21 à Vernier, tél. 41 02 54.

Diététicienne consultante diplômée.

Consultations individuelles sur rendez-vous et cours en groupe aux personnes intéressées par l'alimentation.



Depuis la parution de notre bulletin du mois de décembre, les Autorités ont eu le plaisir de fêter quelques couples qui ont marqué un événement important de leur vie, la célébration de leurs noces d'or et de diamant.

NOCES DE DIAMANT

M. et Mme Ernest et Maria LAMBERT-RAHMI,
chemin Philibert-de-Sauvage 4.

C'est, en effet, le 21 décembre 1929 que l'officier de l'état civil de la Ville de Zurich recevait le consentement mutuel de M. Ernest LAMBERT et de Mlle Maria RAHMI de se prendre pour époux et de vivre ensemble leurs joies et leurs peines.

NOCES D'OR

M. et Mme Marcel PERRIARD-MAGNIN,
chemin des Batailles 17.

C'est dans les registres de l'état civil de Vernier que nous avons pu relever que le samedi 30 décembre 1939, M. Charles CLEMENT, officier de l'état civil suppléant, enregistrerait officiellement votre décision d'unir vos destinées et de réaliser, contre vents et marées, notamment en cette période difficile de la guerre, cet édifice que l'on nomme un foyer.

Accompagné de M. Robert BORGIS, officier de l'état civil, M. André CHILLIER, Maire, a, aux deux heureux couples, présenté les vœux et félicitations des autorités communales.

8^e FESTIVAL DE DANSE CONTEMPORAINE

Salle des fêtes du Lignon-Le Lignon

VERNIER - MARS 1990



MERCREDI 21 MARS 1990
à 21 heures

Compagnie CONTRE JOUR

Ballet: «Insurrection»

Chorégraphie: Odile DUBOC - *Musique:* Création sonore
J.-J. PALIX - E. COUTURIER

VENDREDI 23 MARS 1990
à 21 heures

Compagnie ASTRAKAN

Ballet: «les Marchands-Les Bâtisseurs»

Chorégraphie: Daniel LARRIEU - *Musique:* Arvo PÄRT «Stabat Mater» Tom WILLEMS

LUNDI 26 MARS 1990
à 21 heures

Compagnie de HEXE

Ballet: «A la renverse»

Chorégraphie: Mathilde MONNIER - *Musique:* Création bande son Christophe SECHET

JEUDI 29 MARS 1990
à 21 heures

Compagnie ARIADONE

Ballet: «Blackgreywhite»

Chorégraphie: Carlotta IKEDA - *Musique:* Tadaschi NAGOYA

SAMEDI 31 MARS 1990
à 17 heures

Compagnie DANCE MUSIC LIGHT

Ballet: Création (solo)

Chorégraphie: Dominique GABELLA - *Musique:* Michael THATCHER

Compagnie BRUNO VERDI

Ballet: «Out»

Chorégraphie: Bruno VERDI - *Musique:* Art of noise et Wang CHUNG

Compagnie BALLETT JUNIOR

Direction: Beatriz CONSUELO

Ballet: «Voices»

Chorégraphie: Guilherme BOTHELO - *Musique:* Chants bulgares

Myriam NAISY

Ballet: Création duo avec Nicolas MAYE

Chorégraphie: Myriam NAISY

Ballet du GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE

Directeur du ballet: Gradimir PANKOV

Ballet: «Forgotten land»

Chorégraphie: Jiri KYLIAN - *Musique:* Benjamin BRITTEN

Une exposition de photos «LES ANNÉES 80» de la danse de Vernier agrémentera le festival.



Vous avez la même passion, vous créer un petit univers floral merveilleux. Cet enthousiasme venez le partager.

Les autorités de la commune de Vernier ainsi que son service des parcs et promenades vous invitent à sa traditionnelle

matinée portes ouvertes

organisée à l'établissement horticole, centre de voirie, route de Montfleury

SAMEDI 12 MAI, de 8 A 12 HEURES.

Comme l'année passée, les floriculteurs de la commune seront à votre disposition pour vous apporter aide et conseils pour la réalisation de vos décorations estivales.

Notre **concours** des plus belles décorations florales aura lieu comme chaque année durant l'été. Nous ne saurions que vous encourager à vous inscrire, dans l'une des deux catégories:

a) FENÊTRES ET BALCONS

b) TERRASSES ET VILLAS

à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Une confirmation d'inscription ainsi que le règlement du concours sera envoyée à chaque participant.



BULLETIN D'INSCRIPTION pour Vernier Fleuri 1990

à retourner à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, 1214 Vernier.

DERNIER DÉLAI: 4 MAI 1990

Catégorie fenêtres-balcons

Catégorie terrasses, villas

(Marquer d'une croix la catégorie choisie)

Mademoiselle, Madame, Monsieur, (Biffer ce qui ne convient pas)

Nom et prénom:

Rue et numéro:

Numéro postal et localité: Tél:.....

Quand on rentre dans l'immeuble:

Etage: A gauche: Au centre: A droite:

Les candidats ne peuvent s'inscrire que pour une seule section.